

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 8
Poste:
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne:
A SAUMUR, chez tous les Libraires;
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33;
A EWIG, Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAPITTE & Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

17 Novembre 1879.

Chronique générale.

En voyant l'insuccès de la question de l'amnistie plénière, les députés et sénateurs des gauches qui s'étaient le plus avancés sur ce terrain, reviennent aujourd'hui sur leurs beaux discours d'autrefois, en déclarant que, pour ne pas diviser le parti républicain, la question doit être ajournée.

Mais voici que nous apprenons que si les députés radicaux renoncent dès maintenant à porter la question de l'amnistie devant les Chambres dès la rentrée, il y a des députés de la droite qui s'en empareront et qui sont résolus à demander carrément, suivant l'expression de l'un d'eux, que la Chambre se prononce définitivement sur le sujet en litige, de manière à ne plus avoir à y revenir.

Au conseil des ministres, M. Waddington a donné des renseignements rassurants sur la politique extérieure et déclaré que rien ne justifiait les nouvelles alarmantes qui ont circulé. Il croit que la baisse qui s'est produite à la Bourse est due à des spéculations. Des instructions auraient été données au commissaire de la Bourse.

On disait hier matin qu'au cas où M. Waddington viendrait à se retirer après la réunion des Chambres, le Président de la République ne lui donnerait pour successeur que M. de Saint-Vallier.

M. de Saint-Vallier a affirmé à M. de Bismark que M. Waddington avait renoncé au projet de donner sa démission; en même temps, le comte a laissé entendre qu'il songeait à se démettre de ses fonctions d'ambassadeur. M. de Bismark s'est vivement récrié, mais M. de Saint-Vallier est resté très-ferme.

— Quelle triste condition, grand Dieu! la République, soi-disant aimable, fait-elle à ses agents! Il n'y a pas de semaine, nous devrions dire presque pas de jour, que les ministres n'opèrent chacun dans son département quelque déplacement ou quelque révocation. On trouve aux Actes officiels un nouveau mouvement opéré par le garde des sceaux dans la magistrature. Comme d'habitude, c'est le personnel des justices de paix, si éprouvé pourtant, qui est la victime de ces caprices de ministres.

Sur 54 nominations que contient le décret, on compte 20 révocations (5 de juges et 15 de suppléants) et 9 démissions (3 de juges et 6 de suppléants).

Ce n'est pas tout; un nouveau mouvement judiciaire est en préparation au ministère de la justice. Il comprendra quelques révocations et plusieurs mutations. Ce mouvement, qui n'a lieu que pour donner satisfaction aux plaintes de certains députés, paraîtra avant le 27 novembre.

Parmi les magistrats les plus menacés, trois appartiennent au ressort de la cour de Caen. Leur crime est d'avoir rendu visite à M. Albert de Mun, de passage dans le Calvados.

— On assure que les renseignements qui arrivent de l'étranger à nos gouvernants ne seraient pas de nature à leur faire abandonner la politique de résistance aux revendications anarchiques; ils inspireraient plutôt cette politique, si elle n'était déjà inaugurée.

— Une brochure satirique sur nos hommes d'Etat, ministres et hauts fonctionnaires de la République, vient de paraître à Bruxelles sous le titre: Le Règne des avocats. Cette brochure, qui sera très-probablement interdite en France, n'a pas encore été admise à passer la frontière.

— Rien pour rien: telle paraît être la devise à la mode en temps de République. Nos conseillers municipaux du moins tiennent à honneur de ne pas nous faire mentir, tout simplement ils veulent s'allouer des jetons de présence. A la séance de mercredi, le ci-

toyen Lafont a rappelé qu'il avait déposé un projet de vœu, signé par la majorité du conseil, et demandant l'abrogation des dispositions législatives qui interdisent de rémunérer les fonctions municipales. M. le président de Hérédia a promis de hâter la discussion de ce vœu. Immédiatement après, le citoyen Quentin déposait un projet de vœu ayant le même objet.

— Trois places de trésoriers-payeurs généraux vont être prochainement vacantes par suite de la mise à la retraite de leurs titulaires.

La Patrie prétend que onze préfets actuellement en exercice sollicitent ces lucratifs emplois.

Qu'on dise, après cela, que nous calomnions la République en signalant la scandaleuse avidité des républicains dans la curée des honneurs et de l'argent.

— Les trois officiers de la compagnie des sapeurs-pompiers de la ville d'Aubusson qui avaient assisté en tenue civile, le 1er juillet, au service du Prince Impérial, sont révoqués par décret.

Peut-être aurait-on exigé qu'ils y assistassent en tenue militaire. Mais alors, on ne se serait pas borné à les révoquer, on les aurait fusillés.

— Vendredi est venu, devant la chambre des appels de police correctionnelle, présidée par M. Puget, l'appel interjeté contre le jugement de la 9e chambre qui a condamné le 21 octobre dernier: 1er M. Humbert à 6 mois de prison et 2,000 francs d'amende; 2er M. Grandin, gérant de la Marseillaise, à 1 mois et 5,000 francs. Le même jugement a ordonné la suspension de la Marseillaise pendant quinze jours. Les prévenus ne s'étant pas présentés, la cour a confirmé par défaut le jugement.

LES ÉLÈVES ADMIS À L'ÉCOLE POLYTECHNIQUE.

Sur les onze cents candidats qui ont subi les derniers examens de l'École polytechnique, et dont trois cent soixante-quinze ont été déclarés admissibles, le ministre a fixé

à deux cents le nombre des élèves à admettre.

A l'occasion de cette promotion, il nous paraît intéressant de donner à nos lecteurs la répartition, par établissements, des élèves que le jury a reconnus dignes d'être classés:

- Institution des Jésuites de la rue des Postes (Sainte-Genève), 34. — Lycée Saint-Louis, 29. — Lycée Louis-le-Grand, 26. — Collège Rollin, 22. — Académie de Nancy, 17. — Lycée Fontanes, 9. — Institution Sainte-Barbe, 8. — Académie de Besançon, 7. — Académie de Douai, 7. — Académie de Lyon, 7. — Lycée de Marseille, 7. — Académie de Toulouse, 6. — Académie de Poitiers, 5. — Académie de Bordeaux, 5. — Collège des Jésuites de Toulouse, 4. — Académie de Montpellier, 4. — Lycée Charlemagne, 3. — Lycée de Versailles, 3. — École Chaptal, 3. — Collège Stanislas, 3. — Lycée Henri IV, 2. — Académie de Dijon, 2. — Académie de Grenoble, 2. — Académie de Rennes, 2. — Lycée de Reims, 2. — Prytanée de La Flèche, 1. — Lycée de Caen, 1.

En première ligne vient donc l'institution des Jésuites de la rue des Postes (Sainte-Genève).

Qu'en pense M. Jules Ferry?

LA DIPLOMATIE EUROPÉENNE.

La Turquie et la France républicaine.

Pendant que la démagogie hurle contre le clergé et que le gouvernement semble faciliter ces clameurs odieuses comme étant pour lui une soupape de sûreté et un moyen de perpétuité au pouvoir, la diplomatie européenne a les yeux fixés sur Constantinople.

Là se trouve la clef de la maison européenne, et l'ébranlement du monde dépend de la solution qui sera apportée prochainement touchant les réformes administratives que tous les hommes sérieux jugent indispensables pour faire disparaître de cet Etat les abus qui le rongent.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

AVENTURES D'UN GENTILHOMME

LE MANOIR DE ROSVEN

LA GENTILHOMMIÈRE DE KERBOZEC.

Hilaire et sa femme échappèrent miraculeusement, pour ainsi dire, aux plus dangereuses blessures, ils eurent la consolation de se rétablir presque en même temps; chaque jour ils retrouvaient à la fois de nouvelles forces, le cours d'études de Jean VII et de ses frères put être repris. Mais que de cruels souvenirs, que d'images affreuses venaient éveiller les moindres paroles! — On n'osait prononcer le nom de Rosven.
Les jeunes enfants durent éviter de jamais parler de ces lieux où ils avaient appris à balbutier les mots les plus doux, à réciter les prières naïves du premier âge.
Entre tous les regrets qu'éprouvait Francisca, il en était un, un surtout qui l'affligeait cruellement. Dans le cimetière de Saint-Ermel s'élevait

une croix où la jeune fille avait accoutumé d'aller prier chaque jour, et chaque jour, à l'heure où elle descendait du manoir vers la tombe de Kerfuntun, elle ressentait amèrement la tristesse de l'exilé; car deux lieues, infranchissables, la séparaient du champ des morts.

De longtemps encore les jours heureux de Rosven ne pouvaient renaitre, quoique l'affection profonde que se vouaient les uns aux autres les membres de cette famille patriarcale fût un adoucissement à leurs maux.

La pauvreté des maîtres affectait principalement le vieux Gavésio. Si l'on n'entendait jamais le bonhomme de la ferme se lamenter sur les malheurs de sa propre famille, on l'entendait maintes fois déplorer les privations qu'enduraient les Bozec de La Faugerais.

— Ils n'ont plus une demeure digne d'eux, ils n'ont plus sur leur table que la nourriture grossière des paysans, disait-il, et encore ils partagent avec nous le peu qui leur reste. Ah! Gavésio! quels péchés as-tu donc faits pour que le bon Dieu t'ait condamné à voir les maîtres manquant de tout?

Ainsi parlait le vieux fermier, en recommandant à son fils Alain, à ses filles et à Bastin son gendre, de servir à jamais fidèlement les gentilshommes du logis.

Cependant Jean du Gavre ne cessait de battre la

campagne; c'était lui qui apportait les nouvelles du dehors. On sut bientôt à Kerbozec que les paysans rentraient chez eux, que la paix se rétablissait, et que la révolution paraissait se modérer.

On était cependant en avril 1793; mais le général Canclaux avait conseillé de pacifier la Bretagne par la douceur, pour se donner le temps d'écraser la Vendée par les armes.

« Il faut isoler ces deux provinces, écrivait-il aux représentants du peuple; si vous leur laissez le temps de combiner leurs tentatives, si un homme tel que La Rouarie apparaît, il y a danger pour la République. »

La dépêche de Canclaux s'accordait parfaitement avec les idées des patriotes éclairés. Les meneurs républicains fermèrent les yeux; les réquisitions cessèrent, on fit dire en sous-main aux ecclésiastiques inséparément qu'ils pouvaient rentrer dans leurs paroisses. Les jeunes gens ne trouvant plus d'ennemis à combattre et n'étant plus appelés pour le service de la République, déposèrent les armes.

Ermel et Hilaire, alors à peu près rétablis, confèrent longuement à ce sujet avec leur oncle Kerbozec; ils sentirent qu'il y avait là quelque trame politique. Il fut décidé dans leur conciliabule que les successeurs de Kerfuntun et de La Rouarie manqueraient à tous leurs devoirs s'ils se laissaient aveugler par cette tolérance de mauvais augure. Du reste, quoi que l'on fit en Bretagne pour empê-

cher que le bruit des affaires d'outre-Loire y arrivât, plusieurs importantes nouvelles parvinrent jusque dans la retraite des La Faugerais. Il fut convenu qu'Hilaire resterait au pays pour attendre les événements, mais qu'Ermel partirait de nouveau, qu'il parcourrait la Bretagne, qu'il irait à Nantes et en Vendée s'il était nécessaire, enfin qu'il verrait par lui-même ce qui restait à faire pour la cause monarchique. Alain fut prévenu; puis un soir devant la famille assemblée dans l'étroite salle à manger de la gentilhommière, Ermel déclara hautement son projet.

Francésa pâlit; Armand bénit son fils en disant: — Que la volonté de Dieu soit faite! Et Mélie pleura.

Mais lorsque l'instant de la séparation fut venu, Francisca de Kerfuntun ne put se contenir davantage, elle prit la main de son fiancé, elle la porta sur ses lèvres, elle l'inonda de ses larmes.

— Encore! murmura-t-elle, mon Dieu!... mon cœur se brise, je n'ai plus de forces. Ermel!... Ermel!...

Le jeune gentilhomme la serra contre son cœur en disant:

— Adieu! j'obéis à votre père, Francisca... Adieu, ma fiancée, mon épouse devant Dieu! si nous ne devons pas être unis sur cette terre, nous le serons dans le ciel!

Ces paroles, hélas! ne calmaient pas la douleur

Tenu en tutelle tantôt par la Russie, tantôt par l'Angleterre, on dirait un enfant que l'Europe veut sevrer à tout prix, et cette continuité d'intrigues diplomatiques qui émerveille les badauds, a le secret de provoquer des guerres intermittentes dont sont victimes les intrigants ou les naïfs.

Pour se relever d'une situation délicate, un Etat doit trouver en lui-même assez de puissance, de vitalité, de force et de talents pour suffire à ses besoins et se tirer d'embarras.

Les ultimatums des puissances n'ont eu jusqu'ici et n'auront jamais d'autre résultat que de provoquer des intrigues de cour et des velléités de bonnes résolutions qui avortent; ajoutez à cette situation critique les partis qui finissent par se multiplier, l'esprit public dévoyé qui en appelle parfois aux moyens extrêmes, quand il n'est pas blessé par les sommations hautaines des intéressés européens auprès du sultan; tous ces motifs paraissent suffisants pour entraver l'œuvre des réformes sérieuses et durables en Turquie.

Car peut-on appeler Etat un peuple dont chaque acte est inspiré et contrôlé par l'étranger et qui ne peut jouir de sa pleine indépendance dans ses affaires intérieures?

Pour l'Europe aussi bien que pour la Turquie, ces perpétuelles fluctuations sont une cause de perturbation sociale et de ruine.

Aussi ne serait-il pas étonnant de voir l'Europe se coaliser demain, les uns pour, les autres contre le Turc, suivant leurs intérêts divergents, et les nations se livrer de gigantesques batailles, afin de vider en champs clos l'éternelle question orientale.

En ce cas, nul doute que la Russie et la Prusse ne fissent trêve à leur ressentiment pour tomber l'une sur Stamboul et l'autre sur notre malheureux pays livré tout entier aux agissements malsains d'une bande de révolutionnaires affamés.

Car si M. de Bismark a dit un jour qu'il n'était pas chargé de faire notre bonheur, il ne faudrait pas conclure qu'il suive, d'un œil indifférent, les progrès de notre décomposition sociale et qu'il ne comprenne pas, pour vouloir y porter remède, que les théories démagogiques finissent toujours par s'importer et produire au dehors des effets désastreux.

Le danger intérieur n'est donc que relatif, tandis que la révolution cosmopolite nous livre sans défense aux attaques d'un ennemi puissant et préparé pour consommer notre ruine.

Etranger.

ITALIE. — On lit dans la correspondance Saint-Chéron :

« Les hommes d'Etat italiens, comme ceux d'Angleterre, semblent craindre une prochaine guerre européenne. Dans une récente réunion politique à Turin, un ancien ministre italien, M. Lanza, a dépeint la si-

suprême de la jeune fille, Ermel aussi sentait son cœur faiblir et il pleurait.

Cependant, au lever du soleil, le jeune gentilhomme et son fidèle serviteur, qui laissait encore Jeanne du Gavre, sa promise, bien loin derrière lui, se trouvaient au delà de Vannes sur la route qui conduit à la Roche-Bernard.

ZIN DU MANOIR DE ROSVEN.

CONCLUSION

RETOUR EN JUPONS.

Le 26 décembre 1793, une heure avant le lever du soleil, trois jeunes hommes revêtus des plus étranges costumes s'arrêtèrent sur une hauteur inculte, à mi-chemin entre Rosven et Kerbozec.

L'un d'eux avait pour coiffure une toque de page; le reste de son habillement se composait d'un pourpoint de velours tailladé, mais en haillons, d'un jupon de femme qu'il portait à l'écossaise et d'une paire de bottes déchirées; un sabre de cavalerie, un mousqueton et une giberne complétaient son bizarre accoutrement. Il avait d'ailleurs le bras gauche en écharpe.

Le second disparaissait presque entièrement sous une robe de magistrat, drapée en manteau;

tuation de l'Europe sous des couleurs très-noires et a paru s'attendre à des guerres prochaines.

ALLEMAGNE. — La baronne de Manteuffel, qui vient de mourir, était une excellente femme, d'humeur bienveillante et qui avait une certaine influence sur son mari (le vieil Edwin). Il est à craindre que sa mort ne vaille pas aux Alsaciens-Lorrains une amélioration de leur sort.

ESPAGNE. — Les nouvelles d'Espagne sont loin d'être favorables. On écrit que, sans l'apaisement produit par les malheurs de Murcie, le mariage du roi n'aurait pas lieu, tant il est impopulaire! Il y a encore des gens qui ne croient pas que cette alliance se réalise.

L'aversion que témoignent les Espagnols, même ceux de la cour, date de la visite de l'archiduc Rodolphe; il a froissé l'orgueil si susceptible des Castillans. C'est aussitôt après sa visite que l'on a proposé ce mariage, qui n'a été bien accueilli de personne. Le duc de Sesto exerce la plus fâcheuse influence sur le jeune roi.

L'opinion est accréditée en Espagne que ni roi ni reine ne resteront longtemps sur le trône. Plusieurs hautes et nobles dames s'abstiendront de paraître à la cour. La présence de deux dames d'honneur autrichiennes sera une offense. Il n'y a que de tristes présages dans les milieux bien renseignés.

ETATS-UNIS. — On lit dans le Times :

« La guerre contre les Indiens vient de se compliquer d'un autre soulèvement. Les Apaches du Nouveau-Mexique, dont l'attitude hostile avait déjà été signalée, ont fait une incursion dans la vallée du Rio-Grande, où se trouvent les petites villes de Santa-Fé, Mesilla, Cruces et quelques autres en signalant leur passage par des brigandages. Une trentaine de blancs ont entrepris de tenir tête à une centaine d'Indiens; ils ont failli être tous massacrés.

Deux familles de colons, surprises par les Apaches, ont subi un sort affreux. On a retrouvé les corps des hommes, des femmes et des enfants horriblement mutilés; plusieurs de ces malheureux avaient été brûlés vifs. Un certain nombre de mineurs, dispersés dans les montagnes, ont probablement péri. On croit que les Apaches ont été rejoints par de nombreux Indiens mécontents, et peut-être par une bande venue du Mexique. Les autorités militaires n'ont à leur opposer que quelques centaines d'hommes. Aussi les habitants du Nouveau-Mexique forment-ils des compagnies de volontaires, tant est grande la crainte qu'inspirent les terribles Apaches.

Quant à la campagne contre les Utes, elle n'avance que lentement. La colonne du général Merritt, dans l'espoir de rejoindre les Indiens, a entrepris une marche très-pénible et très-longue vers le Sud du Colorado. D'après un rapport du général Sheridan, les instructions données au commandant fédéral sont fort rigoureuses.

Les Utes devront être poursuivis jus-

qu'à la dernière extrémité, et l'on n'acceptera leur soumission que s'ils livrent les hommes qui ont massacré l'agent fédéral et ses employés au poste de la White River.

Quelques chefs utas, restés les amis des blancs, ont offert d'intervenir auprès des Indiens pour les décider à mettre bas les armes; mais le gouvernement a refusé toute négociation et maintenu les instructions données au général Merritt. On juge nécessaire de faire un exemple des assassins du représentant fédéral, cet assassinat étant le premier du genre.

Chronique militaire.

On prépare en ce moment, au ministère de la guerre, une promotion de généraux qui ne comprendra pas moins de quatre généraux de division et de sept généraux de brigade. Nous croyons savoir que, dans cette promotion, une large part sera faite à l'ancienneté.

LE VOLONTARIAT D'UN AN.

On connaît la décision récemment prise par le ministre de la guerre au sujet de la réduction du nombre des engagés conditionnels d'un an. Les intéressés se sont plaints de n'avoir pas été prévenus que l'admission serait dorénavant déterminée non plus d'après le nombre des points obtenus à l'examen, mais par une sorte de classement général à la suite duquel la moitié environ des candidats seraient éliminés. Pour éviter que cet inconvénient ne se reproduise, le ministre de la guerre se propose d'informer prochainement les candidats à l'engagement conditionnel d'un an que les épreuves subies auront désormais le caractère d'un concours et non plus celui d'un examen d'aptitude qu'elles avaient auparavant. Cette modification aurait même été déjà portée à la connaissance du public si elle ne devait être accompagnée d'un changement important dans la composition et le fonctionnement des commissions d'examen. Il en résulterait, paraît-il, un remaniement presque complet de la réglementation relative à l'engagement conditionnel d'un an.

On établit en ce moment, dans trois casernes de la garnison de Paris, la Nouvelle-France, Reuilly et les Invalides, des tirs couverts dont les troupes se serviront pendant la mauvaise saison.

Les tirs auront une longueur de cinquante mètres environ. Les exercices auront lieu avec le fusil. La balle qu'on emploiera a un poids de sept grammes; elle est évidée et de forme un peu différente de la balle ordinaire. La charge de poudre n'est que de quatre décigrammes. La trajectoire est très-tendue. Il n'y a donc aucune crainte d'accident. Néanmoins, toutes les précautions ont été prises, et c'est pour ce motif que l'on couvre les emplacements où les soldats exécuteront ce nouveau genre de tir, qui serait substitué à l'ancien tir au tube.

Il serait question, paraît-il, d'admettre

cage de Kerbozec, pays inextricable, comme tu peux voir... Plaise à Dieu que j'y retrouve ma famille telle que je l'y ai laissée avant d'aller rejoindre l'armée royale!

Celui auquel Ermel de La Faugerais s'adressait ainsi ne put que confondre ses vœux avec les siens; mais ensuite, examinant à la clarté de la lune les lieux qui l'entouraient, il s'écria :

— Ah! pourquoi nos chefs ne se sont-ils pas jetés dans cette partie de la Bretagne! jamais on n'eût pu les réduire. Nous nous emparions des côtes, et de là nous pouvions nous procurer, aussi bien qu'à Granville, des munitions et des armes.

— Les Bretons ont eu beau le dire et le répéter, on n'a pas voulu les comprendre. As-tu vu comme, à Savenay, les gens du pays se sont levés pour combattre avec des vaincus!...

— C'était admirable de leur part!

— Eh bien! reprit Ermel, si les Vendéens étaient franchement entrés en Bretagne, non en fugitifs mais en combattants, ce n'est pas quelques bandes comme celles des Cadoudal et des Boisguy qui seraient venues à eux, c'est le pays en masse qui aurait pris les armes. Nous enlevions Nantes.

— Quel beau rêve!... interrompit l'interlocuteur d'Ermel.

— Il est de fait que pour la guerre de partisans, la Vendée elle-même n'est pas comparable à ce

les hommes de la réserve et de l'armée territoriale à ces tirs à courte distance, dont l'adoption n'entraînerait, du reste, aucune diminution dans le nombre des cartouches à balle que les soldats consomment sur les champs de tir à grande distance.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Un détachement du 43^e de ligne, allant à Chinon, passera et couchera à Saumur demain mardi 18 novembre.

Hier, l'Homme-Locomotive a soutenu avec honneur la lutte qu'il avait annoncée: il a fait 70 fois le tour de la carrière Marengo en une heure, et il ne paraissait nullement fatigué à la fin de cet exploit.

Le cheval de M. Raynault, qui est entré en lice, a rempli 59 tours. A bout de forces, il a dû abandonner le terrain, et M. Bergossi a continué sa course aux applaudissements de toute l'assistance.

L'intrépide coureur a franchi 40 barrières d'un mètre avec une grande aisance, et sans interrompre sa course, il a fumé un cigare et bu à diverses reprises du vin qu'on lui présentait.

Au prochain conseil des ministres, M. Cochery soumettra à l'approbation de ses collègues un projet de loi tendant à abaisser à 40 centimes le tarif des lettres et à 5 centimes le tarif des cartes postales.

Un incident, dont nous ne voulons pas exagérer la portée, mais qui est bien un « signe des temps », s'est produit, ces jours derniers, à l'audience de la police correctionnelle de Moulins.

Un individu était prévenu de vagabondage et de vol. Après l'audition des témoins dont les déclarations avaient été accablantes, M. le président invite l'inculpé à fournir ses explications. « A quoi bon me défendre, répond celui-ci, devant un tas de badingouins comme vous. »

M. Boile, substitut du procureur de la République, dans un réquisitoire véhément, a demandé qu'une pénalité sévère vint réprimer ce délit.

A la suite de ce réquisitoire, l'honorable président interroge de nouveau le prévenu et, mû par un excès de bienveillance, lui demande s'il veut rétracter l'outrage qu'il vient de proférer contre ses juges.

« Je ne rétracte rien de ce que j'ai dit, répond celui-ci, j'en aurais trop de regret. »

L'insulteur a été condamné, naturellement, à trois années d'emprisonnement. Mais qu'on nous dise un peu où ce jeune citoyen a-t-il appris à traiter les magistrats de « badingouins », si ce n'est dans les journaux républicains?

ANGERS.

Deux ouvriers blessés dernièrement à la Papeterie, les nommés Louis Templais (et non Temple) et René Duthé (et non Dutpé), sont

pays-ci; plus j'avance, plus je suis émerveillé de la disposition du pays.

— Ce bocage, par exemple, ajouta Ermel, serait inexpugnable. Les champs sont petits, les fossés rapprochés, boisés, hérissés d'épines; sur notre droite, voici un terrain où une armée ennemie serait engloutie dans les fondrières; à notre gauche il y a des gorges rocailleuses qu'une poignée d'hommes déterminés garderaient comme plusieurs régiments. Plus loin tu verras des cours d'eau à fond de vase où les passages à gué sont extrêmement rares et qu'on pourrait aisément rendre insubmersibles. Mais à présent, je connais bien ma route, envoyons donc Alain à la maison pour qu'il y annonce notre retour.

Alain s'était respectueusement tenu jusqu'alors à deux pas en arrière; il prit les ordres d'Ermel, partit comme un trait et arriva bientôt à la gentilhommière, où tout le monde dormait encore.

Quant aux deux amis, ils poursuivirent leur route à pas lents, pour donner le temps de préparer les esprits.

(A suivre.)

G. DE LA LANDELLE.

moris vendredi soir à l'hôpital d'Angers, des suites de leurs blessures.

LE MANS.

Nous lisons dans l'Union de la Sarthe :

« A la date du 30 octobre, la chambre de commerce du Mans, présidée par M. Vétillard, a adressé au ministre une protestation contre la récente composition du conseil supérieur du commerce, de l'agriculture et de l'industrie.

« La chambre émet aussi le vœu que, le plus promptement possible, il soit présenté au Parlement un projet de loi pour la composition du conseil supérieur du commerce.

« Ces protestations font la boule de neige; elles comprendront bientôt toutes les chambres de commerce de France.

« Voilà ce que c'est que d'introduire la politique là où elle n'a rien à faire. »

Tours.

Le commerce de Tours proteste très-hautement contre l'arrêté municipal qui interdit la procession de Saint-Martin et prétend, à juste titre, que ses intérêts sont profondément lésés par cette détestable mesure.

Grâce à Dieu, le nombre des pèlerins est plus considérable qu'on n'avait osé l'espérer. L'interdiction de la procession n'a fait que stimuler le zèle de ceux qui veulent expier un acte qui peut attirer sur notre patrie de nouveaux châtements. L'histoire de saint Martin prouve que ce culte du thaumaturge des Gaules, du père de la nationalité française, n'a jamais été entravé impunément. Daigne ce grand saint accueillir favorablement nos hommages et bénir la France!

Pontvallain (Sarthe). — Nous lisons dans le Journal de Mamers :

« M. Bourdin (Louis), garde-champêtre de la commune de Pontvallain depuis plus de 18 ans, après un service militaire de 7 ans au 2^e régiment de génie, est renvoyé à partir du 1^{er} janvier prochain. Son traitement a été purement et simplement supprimé, pour l'année 1880, par le conseil municipal de M. Léopold Galpin, député et maire de la commune.

« La raison officielle de cette suppression est le besoin de faire des économies dans le budget municipal; mais il est très-probable qu'on y renoncera dès que M. Bourdin sera parti et qu'on lui aura trouvé un remplaçant.

« La raison vraie, a-t-on dit à cet ancien et honorable serviteur, est qu'il ne soutient pas suffisamment le parti républicain, qu'il ne combat pas pour lui.

« Il a le tort aussi d'avoir un neveu au séminaire. Quant à son service, il était irréprochable, mais il ne suffit plus d'être un ancien soldat, bon garde-champêtre pour garder les propriétés de la commune, il faut être encore dévoué aux intérêts électoraux des députés républicains; il n'est même pas bien sûr qu'on n'en soit pas arrivé à préférer la seconde qualité à la première.

On signale de Sauzé-Vaussais (Deux-Sèvres) le fait cynégétique suivant :

Dimanche, 9 de ce mois, une battue générale autorisée par M. le préfet a eu lieu dans sept communes à la fois. A 10 heures précises du matin, six à sept cents chasseurs ou batteurs portaient de l'extrémité de leurs communes respectives, pour se rallier sur un centre commun désigné par le directeur de cette battue. Avant deux heures de l'après-midi, six énormes loups gisaient sur le sol; de plus, trois ou quatre autres ont été blessés plus ou moins grièvement et quelques-uns sont peut-être morts à cette heure.

Questions usuelles.

LOGEMENTS MILITAIRES.

I.

Le logement des troupes et gens de guerre est au nombre des obligations imposées aux citoyens dans l'intérêt public.

Les conséquences de cette obligation ont été réglées par les décrets des 8 juillet 1794, 23 mai 1792 et par le règlement ministériel du 20 juillet 1824.

Le logement militaire peut être dû en trois circonstances :

1^o Aux troupes de passage en marche. Les habitants n'ont alors droit à aucune indemnité, alors même que les troupes font séjour;

2^o Aux troupes qui, arrivant dans les garnisons, ne peuvent, en totalité ou en partie, être reçues dans les bâtiments militaires. Le logement est dû alors, moyennant une indemnité payée par le ministre de la guerre;

3^o Aux troupes détachées et cantonnées hors des garnisons, dans un intérêt de service quelconque, et n'ayant à se rendre à aucune destination ultérieure. Les habitants ont alors droit à une indemnité.

Voici, parmi les dispositions des lois que nous avons citées, celles qui se rapportent spécialement aux devoirs des habitants.

Les troupes sont logées chez l'habitant sans distinction de personnes, quelles que soient leurs fonctions et leurs qualités, à l'exception des dépositaires de caisses pour le service public, des femmes veuves et des filles; néanmoins, ces personnes doivent suppléer au logement en nature, soit en fournissant des logements en nature à l'auberge ou chez d'autres habitants, soit en payant une contribution proportionnée à leurs facultés et agréée par les municipalités.

Les municipalités doivent veiller à ce que la charge du logement ne tombe pas toujours sur les mêmes individus et que chacun y soit soumis à son tour.

Les logements d'officiers sont composés d'un nombre de pièces déterminé à raison des différents grades.

Les écuries sont fournies à raison de 4 mètres 166 millimètres par cheval.

Les habitants doivent fournir aux sous-officiers et soldats un lit pour deux hommes effectifs. Les adjudants, sergents-majors et assimilés ont droit à un lit.

Les lits qui sont fournis par les habitants, dans les logements des officiers, sont garnis d'une housse, d'une paillasse, de deux matelas, ou d'un seul avec un lit de plume, d'un traversin, de deux couvertures, d'une paire de draps. Chaque chambre à lit sera meublée d'une table, de chaises, d'une armoire ou commode fermant à clé, d'un porte-manteau, d'objets de toilette et de serviettes. Chaque lit de domestique est composé comme celui d'un soldat.

Les lits qui sont fournis aux sous-officiers et soldats seront garnis d'une paillasse, d'un matelas ou d'un lit de plume, suivant les facultés de l'habitant, d'une couverture de laine, d'un traversin, d'une paire de draps. Il y aura dans la chambre deux chaises ou un banc.

Les habitants doivent aux officiers et soldats de passage les ustensiles dont ils ont besoin pour la cuisine, et place au feu et à la lumière.

Les hôtes ne sont jamais délogés de la chambre ou du lit où ils auront coutume de loger. Ils ne pourront néanmoins, sous ce prétexte, se soustraire à la charge du logement selon leurs facultés.

Les troupes sont responsables des dégâts et dommages qu'elles auraient faits dans les logements. Les habitants qui auraient à se plaindre doivent adresser leur réclamation à l'autorité militaire ou municipale au plus tard une heure après le départ des troupes.

Le refus par un citoyen de loger des troupes envoyées par l'autorité municipale est puni d'une amende de 1 fr. à 5 fr., aux termes de l'art. 471 du Code pénal.

II.

Voici les points de discussion les plus importants sur lesquels la jurisprudence des tribunaux a eu à se prononcer.

La loi ne paraît pas interdire aux municipalités de faire du logement militaire un impôt progressif.

Un arrêt de la cour de cassation, du 13 août 1842, a déclaré légal et obligatoire l'arrêté municipal qui, pour mieux répartir le logement des troupes, avait divisé les habitants en plusieurs classes, suivant leurs facultés, et avait assigné : à ceux de la 1^{re} classe, six militaires; à ceux de la 2^e, quatre, et à ceux de la 3^e, deux.

Un arrêt de la même cour, du 12 juin 1845, décide que l'autorité municipale n'est pas tenue de prévenir les citoyens, par avertissement individuel, du grade des militaires qu'ils seront tenus de loger; ces citoyens doivent obtempérer à la réquisition qui leur est faite sur la présentation du billet de logement par le militaire.

L'autorité municipale, dit un arrêt de cassation du 13 juillet 1860, a le droit, en

vertu des pouvoirs qui lui sont donnés par la loi, d'interdire aux habitants de faire loger hors de leur domicile, sans l'autorisation préalable de la municipalité, les militaires qui leur seront adressés par un billet régulier, et aux aubergistes et logeurs de recevoir les militaires qui leur seront envoyés par les habitants, sans que les billets de logement de ces militaires aient été visés à la mairie.

Un maire ne peut cependant pas disposer par arrêté que dans le cas où les habitants voudraient user du droit des militaires chez les logeurs, ces logeurs ne pourront coucher deux militaires dans le même lit. (Cassation, 25 mars 1852.)

Les habitants soumis à l'obligation du logement militaire doivent avertir eux-mêmes l'autorité municipale de leur impossibilité de fournir ce logement; à défaut d'avertissement, ils ne peuvent, en cas de refus, alléguer cette impossibilité pour se soustraire à la sanction pénale de la loi. (Cassation, 11 février 1853.)

Il est inutile d'insister à une époque où le service militaire est obligatoire pour tous les citoyens, chaque père de famille doit se dire qu'en recevant bien chez lui les enfants des autres, il a le droit d'espérer que les siens seront bien accueillis ailleurs; il tiendra donc à honneur de faire même plus que la loi ne lui impose.

Faits divers.

LE RÉSULTAT DES VENDANGES.

Le *Moniteur vinicole* donne les chiffres suivants, relatifs à la récolte des vins de cette année :

Région du Sud-Est,	11,404,022	hect.
— du Sud-Ouest,	4,940,115	—
— du Centre-Sud,	2,246,857	—
— de l'Est,	4,338,667	—
— de l'Ouest,	4,073,218	—
— du Centre-Nord,	5,250,355	—
— du Nord-Est,	1,284,437	—
— du Nord-Ouest,	260,802	—
Total :	30,473,468	—

L'intempérie des saisons a suivi, en ce qui concerne la vigne, la même marche que pour le blé; mais la diminution de la récolte a été plus complète. Les départements du bassin méditerranéen, qui n'ont point été délaissés par le soleil, sont ceux que le phylloxera a le plus atteints; il y a eu du blé et peu de vin. Tout à fait au nord, où les pluies parties du sud-ouest ont fait peu de ravages, où la récolte des céréales a été presque bonne, la vigne est inconnue. La récolte de vin de 1879 est inférieure même à celle de 1873, qui était de 35 millions d'hectolitres; elle est supérieure à celle de 1864, qui n'atteignit que le chiffre de 29 millions d'hectolitres. On le sait, au surplus, la vigne, qui est la perte de l'agriculture française, ménage souvent des surprises, et le phylloxera n'a pas tellement attaqué nos vignobles qu'on ne puisse espérer de la plante, non productive cette année, une des récoltes plantureuses d'autrefois.

* *

M. Never, employé du chemin de fer de l'Ouest, chargé, en sa qualité d'ouvrier mécanicien, de l'impression des tickets, vient d'être reçu, mardi dernier, bachelier ès-sciences.

Cet homme, d'une rare énergie, est âgé de 40 ans et père de famille.

Il y a deux ans, il ne possédait qu'une instruction élémentaire; seul, sans avoir pris une seule leçon, sans avoir suivi aucun cours, M. Never a conquis le diplôme de bachelier ès-sciences.

M. le directeur du chemin de fer de l'Ouest a adressé une lettre de félicitation à cet excellent employé.

* *

C'est jeudi matin seulement qu'a eu lieu à Beauvais l'exécution de Prunier, condamné à la peine de mort, le 11 septembre dernier, par la cour d'assises de l'Oise, pour crimes de viol et meurtre commis sur la personne de Marie-Félicie Deshayes, femme Jobin.

Prunier avait été réveillé à 5 heures pour assister à 5 1/2 à une messe célébrée dans la chapelle de la prison. A cette messe ont assisté Isnard et Martin, les deux autres

condamnés à mort dont la peine avait été commuée la veille. Cette nouvelle leur a été apprise à l'issue de la messe pendant que l'avocat et le gardien chef de la prison annonçaient à Prunier que le moment fatal était arrivé. Prunier s'est tenu fermement. Sur les offres qui lui étaient faites, il a demandé à boire un peu de rhum; il est monté seul, après la toilette, dans la voiture. A plusieurs reprises, il a demandé à serrer la main aux gardiens de la prison. L'échafaud avait été dressé dans la nuit. Une compagnie du 51^e de ligne faisait le service d'ordre. L'exécution a eu lieu à sept heures précises.

Les deux tronçons du cadavre ont été aussitôt transportés au cimetière où MM. les docteurs Eyraud et Lesage de Beauvais, Chevalier et Lesguillon, de Compiègne, Rochu et Decaisne, ont procédé à des expériences sur la possibilité de la continuation des fonctions vitales après la décollation. Les cinq médecins se sont unanimement prononcés contre cette possibilité.

LES CAPSULES DE GOUDRON DE GUYOT sont à ce point efficaces dans les cas de rhume, toux, oppression, bronchite, asthme, que les malades qui en ont fait usage une première fois s'en tiennent à cette médication, qui dispense de l'emploi de toute espèce de tisane, pâte ou sirop.

A la dose de deux à trois capsules à chaque repas, ce traitement revient à quelques centimes par jour.

Il existe de nombreuses imitations de ce produit. M. Guyot ne voulant pas assumer une responsabilité qui ne lui incombe pas, ne garantit la qualité que des facons de capsules qui portent sur l'étiquette sa signature imprimée en trois couleurs. (19)

Voici le sommaire du dernier numéro de *l'Univers illustré* :

TEXTE : Courrier de Paris, par Gérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — Le monument du duc de Brunswick, à Genève, par H. Vernoy. — Revue scientifique, par le docteur E. Decaisne. — Le roi Cettiwayo en captivité, par R. Bryon. — Courrier du Palais, par Maître Guérin. — *Les Belles Amies de M. de Talleyrand*, par M^{me} Mary Summer (suite). — Abd-el-Kader, par H. V. — Explosion forestière en Californie, par R. B. — *Françoise*, par A. de Pontmartin (suite). — Bulletin financier. — Souvenirs de Caracas, par F. Bourgeat. — Courrier des Modes, par M^{me} Iza de Cérigny. — Échecs.

GRAVURES : Le monument du duc de Brunswick, à Genève. — Le roi Cettiwayo et ses femmes. — Cape-Town : le château où le roi Cettiwayo est détenu (deux gravures). — L'emir Abd-el-Kader, décedé à Damas. — Distributions de secours aux victimes de l'inondation de Murcie. — Salon de 1879. — *Le vieux capitaine (Port du Havre)*, tableau de M. Maurice Poirson. — Revue comique du mois, par Robida (douze gravures). — Exploitation forestière en Californie. — Souvenirs de Caracas (deux gravures) — Rébus.

Abonnements (Paris et départements), 1 an, 22 fr.; 6 mois, 11 fr. 50; 3 mois, 6 fr. — Bureaux : rue Auber, 3, place de l'Opéra.

Théâtre de Saumur.

Direction CHAVANNES.

Mardi 18 novembre 1879,

Pour la 1^{re} fois à Saumur

LES BRIGANDS

Opéra bouffe en 3 actes, à grand spectacle, paroles de MM. Henri Meilhac et Ludovic Halévy, musique d'OFFENBACH.

1^{er} acte : Le Repaire des Bandits. — 2^e acte : Les Deux Ambassades. — 3^e acte : Les Trois Millions.

Vu son importance, cet ouvrage sera joué seul.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h. 1/4.

Salerne, 13 février 1879.

Monsieur MICHEL, pharmacien à Aix.

Je profite de l'occasion d'un messager de Salernes pour vous prier de vouloir bien être assez bon de m'envoyer encore quatre flacons de votre Elixir antirhumatismal. Comme depuis dix-huit ans je ne me suis pas senti mieux qu'à présent, et ne voulant pas en être dépourvu à présent au renouvellement du sang, je vous prie de m'envoyer ces quatre flacons par le retour du messager, et plus tard je vous adresserai une lettre de remerciement du bien que votre Elixir antirhumatismal m'a fait, des souffrances que j'endurais

depuis dix-huit ans, et qu'aujourd'hui, grâce à votre Elixir, je me trouve, Dieu merci, assez bien pour pouvoir faire mes petites affaires.

Pas autre chose à vous dire pour le moment que de bien vouloir recevoir mes prières et le remerciement du bien que vous m'avez fait.

Votre humble et dévouée,
Dame BERNARD, accouchense,
à Salernes (Var).

(Voir aux annonces.)

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS

rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdisse-

ments, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrance de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Curé N° 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller. ni me déshabiller, avec des

maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BONNEL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLET, instituteur à Cheysson (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 25, rue Saint-Jean; GONDRAND; Besson, successeur de Texier; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

CHEMINS DE FER DE L'ETAT

Lignes de Poitiers-Saumur, Montreuil-Angers.

DÉPARTS DE SAUMUR		ARRIVÉES A POITIERS		ARRIVÉES A ANGERS	
6 h. 25 matin.		10 h. 30 matin.			
8 10 —				10 h. 54 matin.	
1 25 soir.		4 50 soir.			
4 55 —				9 15 soir.	
7 40 —		11 35 —			
DÉPARTS DE POITIERS		ARRIVÉES A MONTEUIL		ARRIVÉES A SAUMUR	
5 h. 50 matin.		8 h. 52 matin.		9 h. 48 matin.	
10 45 —		5 14 soir.		6 35 soir.	
12 15 soir.		3 35 —		4 15 —	
6 45 —		10 32 —		11 —	

Il y a, en outre, un train venant d'Angers et partant de Montreuil à 7 h. 15 matin, arrivant à Saumur à 7 h. 48.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 15 NOVEMBRE 1879.

Valours au comptant.				Valours au comptant.				Valours au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	80 70	0 40	»	Crédit Foncier colonial	470	0 25	»	Canal de Suez	693 40	0 00	»
3 % amortissable	82 45	0 15	»	Crédit Foncier, act. 500 f.	999 50	1 50	»	Crédit Mobilier esp.	570	0 00	»
4 1/2 %	112 40	0 40	»	Obligations foncières 1877 ..	374	0 60	»	Société autrichienne.			3 75
5 %	114 30	0 20	»	Soc. gén. de Crédit industriel et commercial.	708 50	0 00	»	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	515	0 00	»	Crédit Mobilier	570	0 00	»	Orléans	385	0 00	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857 ..	239	0 00	»	Crédit foncier d'Autriche	672 50	0 50	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	382	0 00	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860 ..	505	0 00	»	Est	702 50	0 50	»	Est	382	0 00	»
— 1865, 4 %	532 50	0 50	»	Paris-Lyon-Méditerranée	1125	0 00	»	Nord	389	0 00	»
— 1869, 3 %	407	0 00	»	Midi	865	0 25	»	Ouest	383 50	0 00	»
— 1871, 3 %	400 25	0 25	»	Nord	1465	0 00	»	Midi	319 50	0 00	»
— 1875, 4 %	510	1 50	»	Orléans	1135	0 10	»	Paris (Grande Ceinture).	375	0 00	»
— 1876, 4 %	508	0 00	»	Ouest	752 50	0 50	»	Paris-Bourbonnais	380	0 00	»
Banque de France	3335	0 00	»	Compagnie parisienne de Gaz.	1285	0 00	»	Canal de Suez	555	0 00	»
Comptoir d'escompte	840	0 00	»	C. gén. Transatlantique	605	0 00	»				
Crédit agricole											

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 30 minutes du matin, express-poste.		3 heures 30 minutes du matin, direct-mixte.	
6 — 45 — (s'arrête à Angers), omnibus-mixte.		8 — 31 — omnibus.	
8 — 56 — omnibus-mixte.		9 — 40 — express.	
1 — 25 — soir, omnibus.		12 — 40 — omnibus-mixte.	
2 — 32 — soir, express.		4 — 44 — omnibus-mixte.	
7 — 15 — omnibus (s'arrête à Angers).		10 — 28 — express-poste.	
10 — 37 — omnibus.		Le train partant d'Angers à 5 h. 35 du soir arrive à Saumur à 6 h. 56.	

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER Pour Noël 1880, MAISON

A Saumur, rue Saint-Jean, n° 10. S'adresser audit notaire. (622)

Préfecture de la Vienne.

COLONIE AGRICOLE DE SAINT-HILAIRE.

ADJUDICATION DE TRAVAUX DE BATIMENT

Le mardi 2 décembre 1879, à une heure du soir, il sera procédé, à la Préfecture de la Vienne, salle ordinaire des adjudications, sous la présidence de M. le Préfet ou de son délégué, dans les formes prescrites par les règlements, à l'adjudication, sur soumissions cachetées, au rabais et par lots, des travaux concernant la construction d'une ferme à Chanteloup, avec greniers.

DIVISION DES LOTS.

- 1^{er} Lot. — Maçonnerie évaluée au devis (non compris le 20^e en sus pour frais imprévus) à la somme de 40,512 fr. 76 c.
 - 2^e Lot. — Charpente et couverture (non compris le 20^e en sus pour frais imprévus) à la somme de 15,983 fr. 40 c.
 - 3^e Lot. — Serrurerie, quincaillerie et fumisterie (non compris le 20^e en sus pour frais imprévus) à la somme de 12,435 fr. 74 c.
 - 4^e Lot. — Menuiserie, peinture et vitrerie (non compris le 20^e en sus pour frais imprévus) à la somme de 5,207 fr. 78 c.
- On pourra prendre connaissance du cahier des charges à la Colonie de Saint-Hilaire. (618)

A LOUER PRÉSENTEMENT, APPARTEMENT COMPLET Au premier étage, AVEC CAVÉ ET GRENIER Rue d'Orléans, 73. S'adresser dans ladite maison.

A LOUER PRÉSENTEMENT, Ou pour la Saint-Jean prochaine, PORTION DE MAISON S'adresser à Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre.

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE

Aux enchères publiques. POUR CAUSE DE DÉPART, A Saumur, Grand'Rue, n° 59, Le lundi 24 novembre 1879 et jours suivants, à midi.

Cette vente consiste en :

Plusieurs commodes en noyer ou acajou, bois de lit, buffet, armoire à linge, tables, chaises, guéridon, glaces, pendules, tableaux, vaisselle, batterie de cuisine, bouteilles vides, bouteilles en terre; Une bascule et ses poids, une charrette à bras toute neuve, deux brouettes, un lot de harnais; Autres meubles et ustensiles de ménage, et quantité d'autres bons objets.

Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, THUBÉ. (614)

A LOUER

PRÉSENTEMENT, UNE JOLIE MAISON Sise au Pont-Fouchard, Avec jardin anglais clos de murs, espaliers bien affrûtés; Salon, salle à manger, plusieurs chambres à coucher, servitudes, caves, pompe, etc. S'adresser à M. BOUGHARD-RINEAU, au Pont-Fouchard. (45)

A LOUER

GRANDE ET BELLE CAVE Hors d'inondation, Rue de l'Hôtel-Dieu, n° 4. S'adresser à M. E. PLESSIS, même maison.

CHANGEMENT DE DOMICILE

L'ÉTUDE DE M^e HENRY LECOY, avoué à Saumur, successeur de M^e Callier, se trouvant rue d'Orléans, 60, sera transférée, à partir du 15 novembre 1879, rue Dacier, n° 28, à côté de la maison de banque Lambert.

M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un petit clerc.

UN MÉNAGE demande un emploi, le mari comme jardinier, cultivateur ou cocher; la femme comme cuisinière. S'adresser au bureau du journal.

MAISON ABEL PILON

Paris — Rue de Fleurus, 33 — Paris

A. LE VASSEUR, Gendre et Successeur LIBRAIRE-ÉDITEUR

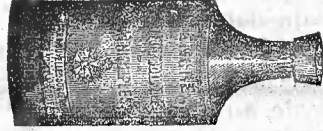
CINQ FRANCS PAR MOIS

EXTRAIT DU CATALOGUE

EXTRAIT DU CATALOGUE	EXTRAIT DU CATALOGUE
Dictionnaire de P. Larousse avec SUPPLÉMENT qui vient de paraître. 16 volumes brochés.	600
Dictionnaire de Littré et Supplément. Édition Hachette. 5 volumes brochés.	412
Dictionnaire d'Histoire naturelle, par D'ORNEMENY. Nouvelle édition. 28 volumes de texte et 3 volumes contenant 340 planches soigneusement coloriées à la main.	480
Dictionnaire de Chimie pure et appliquée de WURTZ. 5 volumes. Ouvrage terminé.	90
Histoire de France et de la Révolution, par MICHELET. Nouvelle édition accompagnée de 200 gravures hors texte. 28 volumes.	196
Grand Atlas départemental de la France, de l'Algérie et des colonies. 406 cartes in-folio coloriées, gravées sur cuivre, accompagnées d'un texte contenant la matière de 10 vol. in-8°. 2 volumes richement reliés.	125
Grand Atlas universel de DUFOUR. 40 cartes double in-folio reliées en un volume.	90
Le Règne végétal. 9 volumes texte et 8 volumes atlas, contenant 3,000 dessins finement coloriés. Prix, monté sur onglet.	800

Envoi franco des Catalogues de Librairie et de Musique

99, BOULEVARD SAINT-GERMAIN ENCRE NOUVELLE MATHEU-PLESSY*



Croix de la Légion d'Honneur à l'Exposit. univ. de 1867.

ENCRE NOUVELLE Double Violet A COPIER Adoptée par toutes les grandes Administrations. DÉPÔT CHEZ TOUS LES PAPETIERS

MERVEILLEUX 12^{fr.} MONTRE AMÉRICAINE CYLINDRE

se remontant et se mettant à l'heure sans rien ouvrir, en beau métal nickelé richement décoré or relief, envoyés franco avec garantie sur facture et tarif de Montres et Chaînes de tout prix et genre. Adr. mandat ou timb. au dépositaire de France, 6, Trihandeau fr. Clos-S-Paul à Besançon (Doubs)

LE MÊME Seul fab' ayant exposé à Sydney (Australie) VEND : Montres à clef ordinaires 5 fr. Montres-Réveil à cylindre 18 fr. Remontoirs tout Argent, à s'm 25 fr. Remontoirs tout OR, à s'm 75 fr.

DEUIL COMPLET TOUT FAIT en 10 heures ROBES, COSTUMES, Tissus deuil et demi-deuil.

AVIS POUR LA PROVINCE. — L'organisation spéciale de la Maison permet d'expédier, quelle que soit leur importance, tous les deuils 10 heures après la réception de la commande. — Pour les ROBES, envoyer un coupon et la longueur de jupe. — Pour les ROBES, désigner le deuil que l'on porte et le genre de coiffure de la personne.

AU SABLIER, 2, B^e Montmartre, Paris Envoi franco contre remboursement à partir de 25^{fr.} DEMANDER LE CATALOGUE ILLUSTRÉ

MEUBLES ET TAPISSERIE

E. MARAIS TAPISSIER-DÉCORATEUR

49, Rue d'Orléans, Saumur.

MEUBLES DE TOUS STYLES, SIÈGES & TENTURES Travaux en tous genres à façon.

ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL DE SARRAZIN MICHEL, d'Aix (Provence)

Guérison sûre et prompt des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines. 10 fr. le flacon pour 10 jours de traitement. — UN FLACON SUFFIT ORDINAIREMENT.

Dépôt chez tous les principaux pharmaciens de chaque ville; à Saumur, chez M. NORMANDINE. (394)

LA VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhésive et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle. PARIS — CH. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix SE MÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 mai 1875.

Saumur, imprimerie de P. GODET.